



Communiqué de presse

## Révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB)

**La filière des laines minérales isolantes salue l'adoption par le Parlement européen et incite le Gouvernement français à défendre une ambition élevée dans le futur trilogue**

**PARIS, 23 mars 2023 – Le Syndicat français des fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées (FILMM) se félicite de l'adoption par le Parlement européen, avec une nette majorité, de la directive DPEB révisée. Cette proposition ambitieuse est structurante pour accélérer la rénovation énergétique du parc résidentiel et non résidentiel en Europe.**

Le texte adopté réhausse le niveau d'ambition des rénovations des logements individuels et collectifs classés G, qui devront atteindre la classe énergétique E en 2030 et D en 2033. Les bâtiments publics et tertiaires devront aussi être rénovés pour atteindre une classe de performance énergétique minimale de E d'ici à 2027 et D d'ici à 2030.

La directive s'appuie sur des normes minimales de performance énergétique qui couvriront l'ensemble du parc d'ici 2035, pour atteindre la neutralité carbone du parc immobilier européen d'ici 2050. Une certaine marge de flexibilité sera accordée aux Etats membres, à travers des dérogations limitées à 22% maximum du parc résidentiel. Ce plafond équilibré garantit la stabilité du marché de la rénovation.

La filière des laines minérales isolantes salue l'adoption d'une feuille de route claire et indispensable pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments en Europe. Ce vote représente une avancée majeure pour lutter contre le changement climatique, protéger les ménages et les entreprises de l'inflation des prix de l'énergie, renforcer notre souveraineté énergétique et créer des emplois locaux.

*« Les dispositions adoptées sont alignées avec la trajectoire française fixée par la loi Climat et Résilience. L'adoption de la révision de la directive donne ainsi un signal fort à l'ensemble des filières industrielles françaises amont et aval, mobilisées en faveur de la massification de la rénovation énergétique », se félicite Elisabeth Bardet, vice-présidente du FILMM.*

Un trilogue s'engagera prochainement entre le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne pour arrêter le texte final de la directive. Dans le cadre de ces négociations, la filière appelle le Gouvernement français à défendre le maintien de l'ambition votée au Parlement, pour assurer l'alignement du cadre européen avec les engagements nationaux en matière de rénovation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique.

**Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées**

1, rue du Cardinal Mercier • 75009 Paris • Tél. +33 (0)1 49 70 89 60 • Fax +33 (0)1 49 70 89 69  
[www.filmm.fr](http://www.filmm.fr) • [lainesminerales@wanadoo.fr](mailto:lainesminerales@wanadoo.fr)

TVA intracommunautaire : FR 90353156268 - SIRET : 353 156 268 00032 - Code APE : 9411Z